

Appel à Candidatures – Prix médias du COMESA, Edition 2026

MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)

Le **Secrétariat du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)** annonce l'appel à candidatures au concours des Prix Médias du COMESA pour l'édition 2026. Cet appel s'adresse aux journalistes des États membres, dont la **République Démocratique du Congo**, ayant publié ou diffusé des œuvres dans les médias nationaux ou régionaux (presse écrite et médias électroniques) sur les programmes d'intégration régionale du COMESA.

Les prix médias du COMESA visent à récompenser les journalistes qui ont contribué à l'intégration régionale par leurs œuvres et à renforcer la couverture médiatique des programmes du COMESA.

Paramètres des œuvres admissibles

Les œuvres admissibles doivent comprendre les paramètres suivants :

1. **La pertinence** : elles doivent aborder les questions de développement économique pertinentes à l'intégration régionale telles que le commerce, le transport, l'aviation, l'énergie, les TIC, les investissements, le genre, l'agriculture, etc. ;
2. **Dimension régionale** : elles doivent avoir une dimension régionale c'est-à-dire s'appliquant à plus d'un État membre du COMESA ;
3. **La connaissance du COMESA** : elles doivent démontrer la connaissance des programmes d'intégration régionale du COMESA.

Éligibilité

Les prix sont ouverts aux œuvres publiées et diffusées dans les catégories suivantes : presse écrite, radiodiffusion, télévision et médias en ligne. Seuls les journalistes originaires des États membres du COMESA peuvent concourir. Le concours est ouvert aux journalistes à titre individuel, et non aux institutions ou organes médiatiques.

Soumission des œuvres

Les œuvres à soumettre sont celles ayant été publiées ou diffusées par un organe médiatique reconnu dans l'un des 21 États membres du COMESA **entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025**.

Langues

Toutes les œuvres soumises doivent être dans une des langues officielles du COMESA, à savoir : le français, l'anglais ou l'arabe.

Catégories

Les œuvres seront classées selon les catégories suivantes :

- **Presse écrite** : les articles publiés dans les journaux, revues, magazines et bulletins d'information, de 700 (sept cent) mots au minimum et 1 500 (mille cinq cent) mots au maximum ;
- **Radiodiffusion** : des documentaires ou des débats de 5 (cinq) minutes minimum et 10 (dix) minutes maximum, et ne dépassant pas 15 MB ;
- **Télévision** : des documentaires ou des débats de 5 (cinq) minutes minimum et 10 (dix) minutes maximum ;
- **Médias en ligne/nouveaux médias** : les articles publiés dans les journaux (y compris les éditions en ligne), revues, magazines et bulletins d'information renommés, de 700 (sept cent) mots au minimum et 1 500 (mille cinq cent) mots au maximum.

Sélection et remise des prix

Les meilleures œuvres seront sélectionnées par un jury mis en place par le Secrétariat du COMESA et composé de spécialistes provenant des États membres.

Respect des droits d'auteur

Toutes les œuvres soumises doivent être originales et conformes aux exigences en matière de droits d'auteur.

Date limite

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 28 février 2026.

Soumission des candidatures

La soumission des candidatures se fera en ligne. Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante : www.comesa.int.